### AFFAIRE KARADŽIĆ

## La Chambre d'appel rejette la demande d'ajournement et la Chambre de première instance ordonne la reprise du procès au mardi 13 avril

Le procès de Radovan Karadžić reprendra le mardi 13 avril à 14h15 en salle d'audience I, selon une ordonnance émise le 1<sup>er</sup> avril par la Chambre de première instance (composée des Juges Kwon, Président, Morrison, Baird et Lattanzi, Juge de réserve).

Cette ordonnance fait suite à la décision rendue par la Chambre d'appel le 31 mars qui écarte l'ensemble des moyens d'appels déposés par l'accusé contre une précédente décision du 26 février de la Chambre de première instance fixant une date pour le début de la présentation des moyens de preuve à charge.

L'accusé demandait un ajournement prolongé du procès mais la Chambre d'Appel a jugé que la Chambre de première instance n'avait fait aucune erreur d'interprétation en estimant qu'un nouvel ajournement du procès n'était pas justifié, et que Radovan Karadžić a échoué à démontrer que la Chambre de première instance avait abusé de son pouvoir discrétionnaire en arrivant à cette conclusion.

#### 25 mars

Le Procureur en visite à Bruxelles

Serge Brammertz était à Bruxelles pour rencontrer Stefan Fuele, le Commissaire de l'Union européenne à l'élargissement. Le Procureur Serge Brammertz et M. Stefan Fuele ont discuté des questions liées aux activités du Bureau du Procureur, à la stratégie d'achèvement du Tribunal et à la coopération des États.

Cette réunion s'inscrit dans une série de rencontres régulières du Procureur avec les représentants de l'Union Européenne.

### 12 avril

Visite d'observateurs et de journalistes croates au Tribunal Du lundi 12 au mercredi 14 avril, l'équipe du Programme de sensibilisation accueille un groupe d'observateurs des procès pour crimes de guerre ainsi que des journalistes de Croatie. Parmi les invités, on note la présence de Vesna Teršelič et Zoran Pusić, d'importants représentants de la société civile et Drago Hedl, un des journalistes les plus respectés de Croatie.

Le groupe rencontrera des représentants de chaque organe du TPIY pour discuter de sujets variés allant des enquêtes à la couverture médiatique des procès pour crimes de guerre. Le but de la visite est de donner au groupe la possibilité d'examiner de près les travaux du Tribunal, et de leur permettre d'en rendre compte plus efficacement à leur retour en Croatie.

Cette visite est organisée par "Dokumenta", une organisation non gouvernementale croate basée à Zagreb.

# 14 avril

John Hocking participe à une réunion des Greffiers des Cours d'appels, régionales et internationales Á l'invitation du Secrétariat du Commonwealth, plusieurs Greffiers se réuniront du mercredi 14 au vendredi 16 avril à Ottawa, Canada.

Accueillie par la Cour Suprême du Canada, la rencontre permettra aux participants de s'entretenir des défis institutionnels et opérationnels qu'ils rencontrent, tels par exemple la sécurité des infrastructures et des documents, les services de traduction et d'interprétation, et les programmes de protection des témoins et victimes. Les Greffiers participants échangeront leurs expériences et leurs meilleures pratiques.

Au cours de la rencontre, le Greffier John Hocking s'adressera à ses homologues sur le thème de "l'Aide juridictionnelle et l'Assistance à la Défense au TPIY".

Le TPIY en bref est 1 produite par la Section PTV une publication du Greffe du Service de la Communication

### CALENDRIER DES AUDIENCES 12 AVRIL- 23 AVRIL

**LUNDI 12 AVRIL** 

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès

14:15 – 19:00, Stanišić & Simatović, Procès

Salle d'audience III Pas d'audience

**MARDI 13 AVRIL** 

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès

14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès

Salle d'audience III Pas d'audience

MERCREDI 14 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès

14:15 – 19:00, Stanišić & Župljanin, Procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

14:15 – 19:00, Gotovina et consorts, Procès

**JEUDI 15 AVRIL** 

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès

14:15 – 19:00, Stanišić & Župljanin, Procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

14:15 – 19:00, Gotovina et consorts, Procès

**VENDREDI 16 AVRIL** 

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès

**LUNDI 19 AVRIL** 

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès

14:15 – 19:00, **Perišić,** Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts,** Procès

MARDI 20 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 10:00, **Šešelj**, Comparution Initiale

14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Djordević**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès

14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès

MERCREDI 21 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts,** Procès

14:15 – 19:00, **Karadžić,** Procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès

14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès

14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

**JEUDI 22 AVRIL** 

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin,** Procès

14:15 – 19:00, **Karadžić,** Procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès

14:15 – 19:00, Stanišić & Simatović, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Perišić,** Procès

14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

### VENDREDI 23 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

14:15 – 19:00, **Karadžić,** Procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès 14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

## LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 121 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 121 d'entre elles : 11 ont été acquittées, 61 condamnées (trois sont en attente de transfert pour purger leur peine, 26 sont en cours d'exécution de peine, 30 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 40 accusés : treize sont en appel et 25 sont en procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 31 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier : John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier

#### Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur: +31.70.512.52.40, <a href="mailto:chartier.icty@un.org">chartier.icty@un.org</a>
Nick Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, <a href="mailto:beston@un.org">beston@un.org</a>
Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.53.99, <a href="mailto:coffeye@un.org">coffeye@un.org</a>

Nicolas Escot a préparé ce numéro de la lettre d'information du TPIY.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

WWW.icty.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.